



Documents administratifs à joindre à la demande d'admission RESIDENCE AUTONOMIE

- Photocopie de la pièce d'identité,
- Photocopie du livret de famille,
- Attestation de sécurité sociale,
- Photocopie de la mutuelle ou CMUC,
- Avis d'imposition sur les revenus du dernier domicile personnel,
- Justificatifs des ressources (montant des retraites, relevés bancaire...),
- Si le futur résident est sous protection juridique : copie de la décision du juge, etc.

L'ensemble de ces documents doit être joint à la demande d'admission réalisée sur « ViaTrajectoire » et accessible dans l'onglet « demande d'admission ». N'oubliez pas de faire compléter la grille « AGGIR » par le médecin traitant du demandeur (elle peut être déposée en pièce jointe si complétée sous format papier).